

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022**

Sur convocation de Monsieur Valéry LANGE, Maire, en date du 07 Octobre 2022.

Etaient réunis à la salle de Conseil de la Mairie,

Sous la présidence de Monsieur Valéry LANGE, Maire.

**Présents** : M. LANGE, M. CHAUVIN, Mme GAUDELAS, Mme SANDRÉ-SELLIER, M. GASPAR FERREIRA, Mme TAILLANDIER, Mme TERRIER, M. CHESNEAU, Mme ROBERT.

**Absents excusés** : Mme FOURNIER, Mme MONNERET, M. CACHEUX, M. GASPARINI, M. DE SALABERRY, M. VOYER.

M. CACHEUX donne pouvoir à M. LANGE

M. GASPARINI donne pouvoir à Mme TAILLANDIER

M. DE SALABERRY donne pouvoir à Mme SANDRÉ-SELLIER

Madame TAILLANDIER est nommée secrétaire.

**Ordre du jour**

<u>N° d'ordre</u>	<u>Objet de la délibération</u>
1	Actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir
2	Droit de Prémption Urbain
3	Rénovation énergétique de la Grange du Moulin d'Arrivay et extension : avenant n°3 lot 01 Maçonnerie-démolitions, avenant n°1 lot 05 Menuiseries bois et avenant n°1 lot 06 Revêtements de sols-Faïences
Questions diverses	

## **N°2022 – 51 - Actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir**

Rapporteur : Valéry LANGE

Conformément aux dispositions inscrites dans l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « le Maire doit rendre compte des missions déléguées à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal », le Maire rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en vertu de la délibération du 26 mai 2020 :

- Décision n°2022-36 du 22 Septembre 2022 - Signature d'un bon de commande pour le changement de la courroie de distribution du Kangoo immatriculé 7868-SQ-41 par la société AD LPJ AUTOMOBILES – 1-3 rue de la Boissière – 41000 SAINT SULPICE DE POMMERAY pour un montant de 372,02€ HT soit 446,42€ TTC

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

## **N°2022 – 52 - Droits de préemption urbain**

Rapporteur : Valéry LANGE

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux qu'il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain pour l'aliénation de l'immeuble, cadastré :

Section	Adresse	Nature	Date de la demande	Montant en Euros
AN 29	7 rue des Mésanges	Bâti	16 Septembre 2022	204 000 euros

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

## **N°2022 – 53 - Rénovation énergétique de la Grange du Moulin d'Arrivay et extension : avenant n°3 lot 01 Maçonnerie-démolitions, avenant n°1 lot 05 Menuiseries bois et avenant n°1 lot 06 Revêtements de sols-Faïences**

Rapporteur : Valéry LANGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Le 24 mars 2022, le conseil municipal a validé par délibération 2022-17 un avenant sur le lot 01 Maçonnerie-démolitions relatif aux travaux de rénovation énergétique de la Grange du Moulin d'Arrivay et extension pour un montant total de +15 979,20€ TTC.

Le 19 mai 2022, le conseil municipal a validé par délibération 2022-29 des avenants sur les lots 01 Maçonnerie-démolitions, 08 Plomberie-Chauffage et 09 Electricité-VMC, relatifs aux travaux de rénovation énergétique de la Grange du Moulin d'Arrivay et extension pour un montant total de +19 389,82€ TTC.

Le 30 juin 2022, le conseil municipal a validé par délibération 2022-40 un avenant sur le lot 03 Menuiseries extérieures relatif aux travaux de rénovation énergétique de la Grange du Moulin d'Arrivay et extension pour un montant total de +1 415,84€ TTC.

Le 15 septembre 2022, le conseil municipal a validé par délibération 2022-47 des avenants sur les lots 09 Electricité-VMC et 02 Charpente-couverture relatifs aux travaux de rénovation énergétique de la Grange du Moulin d'Arrivay et extension pour un montant total de +2 692,31€ TTC.

Il conviendrait d'autoriser la passation d'un avenant avec les entreprises suivantes :

- L'entreprise CAMUS CONSTRUCTION, pour le lot 01 Maçonnerie-démolitions, a proposé en plus-value :
  - Un enduit pierre vue.

**Pour un montant total de 2700,00 euros HT soit 3240,00 euros TTC.**

Ce qui porte le montant total des travaux dévolus à l'entreprise, à la somme de :

Lot	Entreprise	Marché initial + avenant n°1 + avenant n°2 TTC	Avenant n°3 TTC		Total Avenant n°3 TTC	Nouveau montant du Marché TTC
			+	-	+	
<b>MACONNERIE- DEMOLITIONS</b>	<b>CAMUS CONSTRUCTION</b>	<b>146 789,11€</b>	<b>3 240,00€</b>		<b>3 240,00€</b>	<b>150 029,11€</b>

- L'entreprise LES ENFANTS DE JEAN CROSNIER, pour le lot 05 Menuiseries bois a proposé en moins-value :
  - Une porte.

**Pour un montant de 989,74 euros HT soit 1 187,69 euros TTC.**

Ce qui porte le montant total des travaux dévolus à l'entreprise, à la somme de :

Lot	Entreprise	Marché initial TTC	Avenant TTC		Total Avenant TTC	Nouveau montant du Marché TTC
			+	-	-	
<b>MENUISERIES BOIS</b>	<b>LES ENFANTS DE JEAN CROSNIER</b>	<b>4 948,21€</b>		<b>-1187,69€</b>	<b>-1187,69€</b>	<b>3 760,52€</b>

- L'entreprise RAFFAUD, pour le lot 06 Revêtements de sols-Faïences a proposé en moins-value :
  - Des panneaux liège, du carrelage colle et de la faïence.

**Pour un montant de 2 364,03 euros HT soit 2 836,84 euros TTC.**

Ce qui porte le montant total des travaux dévolus à l'entreprise, à la somme de :

Lot	Entreprise	Marché initial TTC	Avenant TTC		Total Avenant TTC	Nouveau montant du Marché TTC
			+	-	-	
<b>REVÊTEMENTS DE SOLS - FAÏENCES</b>	<b>RAFFAUD</b>	<b>27 768,28€</b>		<b>-2 836,84€</b>	<b>-2 836,84€</b>	<b>24 931,44€</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter la proposition d'avenant numéro 3 pour l'entreprise CAMUS CONSTRUCTION pour un montant total s'élevant à +3 240,00 euros TTC.
- D'accepter la proposition d'avenant numéro 1 pour l'entreprise LES ENFANTS DE JEAN CROSNIER pour un montant total s'élevant à -1 187,69 euros TTC.
- D'accepter la proposition d'avenant numéro 1 pour l'entreprise RAFFAUD pour un montant total s'élevant à -2 836,84 euros TTC.
- ❖ De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à l'exécution de la présente délibération.

*Monsieur le Maire explique les différents avenants à valider / voter, il fait également un point sur l'avancement du chantier.*

## **QUESTIONS DIVERSES – 19h16**

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

*Monsieur le Maire indique que les horaires ont été modifiés, il y a eu un petit loupé lundi matin, l'horloge n'avait pas pris en compte le changement entre la semaine et le week-end. Depuis, tout est rentré en ordre.*

### **REPAS DU 11 NOVEMBRE**

*Monsieur le Maire signale que si tout le monde n'a pas encore répondu, merci de le faire au plus vite, auprès de Nicole TAILLANDIER.*

### **DATE COMMISSION VOIRIE**

*Monsieur le Maire rappelle les membres de la commission voirie, l'Agglo voulait une réunion avec cette commission pour présenter le projet final de la piste cyclable et ainsi validé ou non pour que ça parte au plus vite dans les budgets, pour commencer en 2023. Elle aura lieu le 7 Novembre 2022 à 18h00.*

### **RENO'V HABITAT**

*Monsieur le Maire a demandé une réunion publique à l'Agglo par rapport à RENO'V HABITAT pour expliquer le dispositif, ils ont donc proposé le 28 Novembre vers 18h00. Sachant que sur la commune un administré a déjà bénéficié de ce service, Agglopolys propose donc une visite qui aurait lieu vers 16h30.*

*Monsieur le Maire interroge les conseillers savoir si cela leur semble une bonne idée ou non ?*

*Monsieur CHESNEAU dit que c'est une bonne idée.*

*Monsieur le Maire dit que cela permet aux administrés qu'ils le souhaitent de voix ce qui peut être fait.*

### **TRI DES DÉCHETS**

*Monsieur le Maire a également demandé une réunion publique pour le tri des déchets. Elle aura lieu le 17 Novembre au complexe à 19h00 avec Monsieur LAFFONT de l'Agglo. Il a rendez-vous bientôt pour tout mettre en place. Le jour de ramassage sera le vendredi matin et plus le jeudi.*

### **DATE COMMISSION PERSONNEL**

*Voir avec Madame FOURNIER pour la date*

### **DATE COMMISSION BUDGET**

*Mardi 8 Novembre à 18h00*

### **DEFI INTER ENTREPRISE**

*Monsieur le Maire félicite les participants et explique les petits problèmes rencontrés sur place.*

*Monsieur GASPAR FERREIRA dit que c'était un bon moment.*

*Monsieur CHESNEAU dit que cela lui a bien plu.*

*Visionnage du diaporama.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.**

### **DISCUSSION AVEC LES ADMINISTRÉS**

*Un administré demande ce que vont devenir les containers jaune et bleu ?*

*Monsieur le Maire répond qu'ils vont soit devenir bac à verre ou alors ils vont être supprimés, la décision n'a pas encore été prise.*